

6°) construction d'un marché ouvert à Ste-Clotilde - Emprunt d'un montant de 44.000.000 de Frs CFA à contracter auprès de la Caisse Centrale de Coopération Economique pour le financement de cette opération

Le Maire donne lecture du rapport.

Mesdames, Messieurs et Chers Collègues,

L'année dernière la Commune s'est rendue acquéreur d'un terrain de 1.909 m<sup>2</sup> situé à Sainte-Clotilde en vue de la construction d'un marché couvert.

Cette étude a été confiée au Cabinet HEBRARD qui vient de m'adresser des plans et un devis estimatif qui s'élève à Frs CFA:44.000.000 environ.

Je ferai circuler parmi vous les plans de cette construction et vous demanderai de me faire éventuellement part de vos observations à ce sujet.

Toutefois, la Commune ne disposant pas des ressources nécessaires pour faire face à cette nouvelle dépense, elle devra, encore une fois, recourir à l'emprunt pour le financement de cette opération. Je dois ajouter que j'ai déjà obtenu l'accord de principe de M. POSTEL VINAY à ce sujet.

Je vous demande de me faire connaître votre avis à ce sujet.

Je mets la question aux voix.

Le Conseil Municipal  
Sur le rapport du Maire  
Après en avoir délibéré,

A l'unanimité, autorise le Maire à contracter auprès de la Caisse Centrale de Coopération Economique un emprunt de 44 000 000 de Frs CFA en vue du financement des travaux de construction d'un marché couvert à Ste-Clotilde.

Donne pouvoir au Maire et en son absence au Premier Adjoint ou au Deuxième Adjoint de signer la convention de prêt à intervenir et tous actes relatifs à l'emprunt considéré.

Et s'engage à inscrire chaque année en dépenses obligatoires au budget de la Commune les semestrialités d'amortissement et d'intérêts correspondants.

Il est précisé que les subventions qui viendraient à être allouées par l'Etat après la réalisation du prêt devront obligatoirement être affectées après leur encaissement à des remboursements anticipés.